Quelle procédure pour vos travaux ?

Afin de vous renseigner sur la procédure à suivre, les documents à fournir et les autorisations à obtenir, nous vous invitons à compléter ce questionnaire.

1. Lieu des travaux

1.1 Numéro de parcelle :

1.2 Numéro ECA :

1.3 Année de construction :

1.4 Adresse des travaux :
(avec numéro)

1.5 Nom, prénom du propriétaire :

1.6 Adresse du propriétaire :
(si diffère de l'adresse des travaux)

1.7 Email du propriétaire :

1.6 Téléphone du propriétaire :

2. Catégorie(s) de travaux

Merci de répondre à toutes les questions - Plusieurs « oui » possibles

2.1	Travaux intérieurs	☐ oui	☐ non
2.2	Travaux extérieurs	☐ oui	☐ non
2.3	Démolition	☐ oui	☐ non
2.4	Nouvelle construction	☐ oui	☐ non
2.5	Rénovation, rafraîchissement, remplacement **à l'identique**	☐ oui	☐ non
2.6	Panneaux solaires	☐ oui	☐ non
2.7	Couvert à voiture	☐ oui	☐ non
2.8	Murs, murets	☐ oui	☐ non
	• Si oui, indiquer la hauteur :		
2.9	Chaudière, climatisation, pompe à chaleur	☐ oui	☐ non
2.10	Pergola non couverte	☐ oui	☐ non
	• Si oui, indiquer la surface en m2 :		
2.11	Véranda ou jardin d'hiver	☐ oui	☐ non
2.11	Cabanon de jardin, serres, bûchers	☐ oui	☐ non
	• Si oui, indiquer la surface en m2 :		
2.12	Terrassement ou déplacement de terre	☐ oui	☐ non

3. Descriptif exact des travaux envisagés

4. Réalisation

4.1 Faites-vous les travaux vous-même ? ☐ oui ☐ non

- **Si non,** prière d'indiquer l'entreprise en charge de la réalisation :

4.1.1 Nom de l'entreprise :

4.1.2 Personne de contact

4.1.3 Email de contact :

4.1.4 Téléphone de contact :

5. Autres remarques

6. Documents à joindre (1 exemplaire papier et 1 format PDF à constructions@st-cergue.ch)

6.1 ☐ Plan de situation (échelle 1/500) avec report du projet coté et à l'échelle (y.c. distance aux limites)

6.2 ☐ Tous documents nécessaires à la compréhension du projet : croquis, plans, coupes, élévations cotées du projet, photo montage, référence des matériaux ou couleurs choisis.

RAPPEL

Tous travaux doivent être annoncés à la Commune et ne peuvent en aucun cas débuter avant l'obtention de l'autorisation ou du permis de construire. Selon la nature des travaux envisagés, plusieurs procédures sont possibles selon la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) – *Bases légales RLATC (art. 68a, 72d) et LATC (art. 103 et 111) notamment.*

La réalisation de travaux différents que ceux annoncés ou réalisés sans autorisation peut engendrer une procédure juridique à l'encontre du propriétaire

Lieu, date :

Le propriétaire ou son représentant légal (Nom, Prénom) :

Nous vous remercions pour votre demande et reviendrons vers vous dans les plus brefs délais pour vous informer de la suite de la procédure. Dans l'intervalle, nous restons volontiers disponibles par email à l'adresse : constructions@st-cergue.ch